

2. Comment l'Inde essaie de résoudre son problème d'approvisionnement en électricité

la capacité de production du pays s'ils aboutissent. Un autre groupe de 31 projets, concernant 23 000 mW, sera probablement approuvé dans les prochains mois.

Encadré 2.2 : Les huit projets en traitement « accéléré »

Projet	Promoteur	Combustible	Capacité
Dabhol* (Mah)	Enron/GE/ Bechtel	Distillats/ GNL CC	695 mW/ 1 320 mW
Ib Valley* (Orissa)	AES/GE	Charbon	420 mW
Vizakhapatnam (AP)	Hinduja Group, National Power	Charbon	1 000 mW
Mangalore (Kar)	Cogentrix/GE	Charbon	1 000 mW
Jegurupadu (AP)	GVK, CMS, ABB	Gaz naturel	235 mW
Kakinada (AP) (Godavari)	Spectrum Power, Bambino Group	Gaz naturel	208 mW
Zero Unit/ Neyvili (TN)	ST Power, CMS	Lignite	250 mW
Paguthan (Guj)	Gujarat Torrent Energy	Gaz naturel	240 mW

* *Contre-garantie centrale signée*

Une politique encore en évolution

Les difficultés politiques et financières que connaissent certains de ces projets (voir l'encadré 2.3) ont amené les autorités centrales à adopter une démarche relativement plus prudente en 1995. Il est ainsi peu probable qu'elles approuvent d'autres contre-garanties au-delà de celles promises en principe pour les huit projets à traitement « accéléré ». Le gouvernement a également décidé que les futurs PEI et leurs AAE associés *devront être fondés sur des appels d'offres concurrentiels* plutôt que sur des protocoles d'entente négociés pour être agréés par la CEA. Le ministère de l'Énergie a demandé aux SEB d'éliminer les propositions non sérieuses

pour lesquelles des protocoles d'entente ont déjà été signés, et de les soumettre à de nouveaux appels d'offres.

En conséquence, les notions de taux de rendement sur les capitaux propres garanti de 16 p. 100 et de tarif à deux parties risquent d'être abandonnées, puisqu'il est probable que les concurrents devront proposer un prix unitaire fixe, qui sera le facteur concurrentiel déterminant de leur offre. Cela exposera les candidats à des risques beaucoup plus élevés en ce qui concerne par exemple les approvisionnements en combustible (pour lesquels on étudie la possibilité d'offrir des garanties spéciales). Des lignes directrices normalisées pour les AAE ont maintenant été distribuées et la